PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°IDF-032-2025-01

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cabinet

IDF-2025-01-17-00003 - Arrêté n°2025/002- CABDG/IRAS du 17/01/2025 portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique - Yamina NOURI (2 pages) Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation numérique

IDF-2025-01-16-00002 - Arrêté SG/DRH 2025-01 portant nomination de Madame Nina Prunier aux fonctions de Directrice par intérim de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France (1 page) Page 6

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2025-01-17-00002 - Arrêté modificatif du 17 janvier 2025 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne (CPAM 77) (2 pages) Page 8

IDF-2025-01-17-00001 - Arrêté modificatif du 17 janvier 2025 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF 95) (2 pages) Page 11

Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris / Service Inter Académique des Affaires Juridiques Ile-de-France

IDF-2025-01-06-00005 - Arrêté n° 2025-001-RRA portant nomination du chef du service du service inter académique des affaires juridiques (SIAJ) de la région académique d'Ile-de-France (2 pages) Page 14

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-17-00003

Arrêté n°2025/002- CABDG/IRAS du 17/01/2025 portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique - Yamina NOURI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2025/002– CABDG/IRAS

portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code de la santé publique notamment en ses articles L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles notamment en son article R.313-34 ;

VU le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

VU le décret 2011-70 du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des Agences régionales de santé ;

VU le diplôme de niveau 7 (Master droit, économie, gestion) détenu par Madame Yamina NOURI ;

VU la liste des stagiaires dont le parcours de formation à l'inspection-contrôle (ICARS) a été validé par l'EHESP en date du 17 décembre 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Madame Yamina NOURI est désignée en qualité d'inspectrice pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du Code de la santé publique et L.313-13 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 2e : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Île-de-France.

ARTICLE 3e : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers, cet arrêté d'habilitation pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

ARTICLE 4e : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17/01/2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-16-00002

Arrêté SG/DRH 2025-01 portant nomination de Madame Nina Prunier aux fonctions de Directrice par intérim de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

ARRETE SG/DRH 2025-01

portant nomination de Madame Nina PRUNIER aux fonctions de Directrice par intérim de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;

Vu Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

ARRETE

Article 1er

Madame Nina PRUNIER est chargée des fonctions de Directrice par intérim de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 1er février 2025.

Article 2

La Directrice par intérim de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Île-de-France.

A Saint-Denis, le 16 janvier 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de France

SIGNÉ

Denis ROBIN

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

IDF-2025-01-17-00002

Arrêté modificatif du 17 janvier 2025 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne (CPAM 77)

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de la sécurité sociale

Arrêté modificatif du 17 janvier 2025 – portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne (CPAM 77)

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2022 – ADP Conseil CPAM de Seine et Marne - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 19 octobre 2022 – ADP Conseil CPAM de Seine et Marne - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 2 octobre 2023 – ADP Conseil CPAM de Seine et Marne - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 octobre 2023 – CPAM 77 Conseil - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 28 mars 2024 – CPAM 77 Conseil - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 15 juillet 2024 – CPAM 77 Conseil - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 31 octobre 2024 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne (CPAM 77) ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des employeurs, du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

Article 1er

Est nommée membre du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne :

1° En tant que Représentants des employeurs :

Sur demande du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Suppléant :

MME RAGUSA (Claire) *sur poste vacant*

Article 2

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 17 janvier 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Pour la ministre et par délégation :

Signé : Guy-Michaël DALIN,
Chef d'Antenne

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

IDF-2025-01-17-00001

Arrêté modificatif du 17 janvier 2025 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF 95)

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de la sécurité sociale

Arrêté modificatif du 17 janvier 2025 – portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF 95)

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 janvier 2023 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°3/2023 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Vu l'arrêté modificatif du 14 décembre 2023 – ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Vu l'arrêté modificatif du 19 février 2024 – ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Vu l'arrêté modificatif du 04 avril 2024 – ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Vu l'arrêté modificatif du 31 juillet 2024 – ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 – portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF 95)

Vu les propositions de candidature émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération générale de travail -Force ouvrière (CGT-FO) ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur demande de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Suppléants :

M.ABRAHAM (Teddy) en lieu et place de M. HAPPA (Hamid).

M.DUPRE (Pascal) en lieu et place de M. MICHEL (Laurent).

Article 2

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 17 janvier 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Pour la ministre et par délégation :

Signé : Guy-Michaël DALIN,
Chef d'antenne

Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-01-06-00005

Arrêté n° 2025-001-RRA portant nomination du chef du service du service inter académique des affaires juridiques (SIAJ) de la région académique d'Ile-de-France

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°2025-001-RRA portant nomination
du chef du service inter-académique des affaires juridiques
de la région académique d'Ile-de-France

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'Éducation, et notamment l'article R.222-36-4 ;

Vu le décret du Président de la République du 3 avril 2024 portant nomination de M. Bernard BEIGNIER en qualité de recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2022-005-RRA portant création du service inter-académique des affaires juridiques (SIAJ) de la région académique Ile-de-France en date du 1er février 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1

M. Henrick YERBE, chef de la division des affaires juridiques de l'académie de Paris, est nommé, à compter du 2 janvier 2025, chef du service inter-académique des affaires juridiques de la région académique Ile-de-France.

ARTICLE 2

M. Kévin MARTIN est responsable de la partie du service inter-académique implantée au rectorat de Créteil.

ARTICLE 3

M. Gaël STOURM est responsable de la partie du service inter-académique implantée au rectorat de Versailles.

ARTICLE 4

L'arrêté n° 2022-21-RRA du 1er mars 2022 est abrogé.

ARTICLE 5

La secrétaire générale de la région académique Île-de-France, le secrétaire général de l'académie de Créteil, le secrétaire général de l'académie de Versailles, la secrétaire générale de l'académie de Paris pour l'enseignement scolaire sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 06 janvier 2025

Le Recteur de la région académique d'Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de France

Signé

Bernard BEIGNIER